

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Maisons-Alfort

Introduction

Afin que les habitant.e.s de Maisons-Alfort qui se déplacent à vélo ou souhaiteraient pouvoir le faire connaissent mieux les intentions des listes candidates aux municipales 2020, l'antenne de MDB Maisons-Alfort Alfortville a élaboré un questionnaire. Nous invitons les listes à se positionner sur les propositions d'actions ci-dessous et à lire les réponses libres du baromètre des villes cyclables pour consulter l'ensemble des remarques qui émanent des usagers.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 3 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

A l'issue de l'enquête du baromètre des villes cyclables 2019, les usagers ont relevé des points noirs à aménager :

- la D148, avenue de la République
- le carrefour entre la D6 et la D19
- la D19, rue Eugène Renault
- l'avenue Gambetta
- l'avenue Georges Clemenceau
- repenser la circulation et le stationnement pour une vraie bidirectionnelle sécurisée, séparée des véhicules motorisés sur les bords de Marne

Soigner et sécuriser les intersections sur ces axes, avec un revêtement cyclable continu aux carrefours, installer des îlots poussant les motorisés à réduire leur vitesse au moment de la giration et des traversées cyclo-piétonnes pour rejoindre les rues perpendiculaires.

Action n°4 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : gares, écoles, commerces, équipements municipaux, théâtre, piscine...

Action n°5 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Travailler en bonne intelligence avec les autres communes de Paris-Est-Marne et Bois et du Grand Paris Sud Est Avenir.

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines d'Alfortville et de Créteil.

Action n°7 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds

mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.
Voir la proposition : "Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines"

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°9 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse et s'assurer de son respect effectif.

Action n°10 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°11 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°12 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement en surface pour les voitures et les deux-roues motorisés.

Offrir une largeur de trottoir assurant la sécurité et le confort des PMR.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Maisons-Alfort-Alfortville, à la gare de Vert de Maisons et aux stations de métro., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°14 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Installer aussi des bornes de réparation et de gonflage pour les vélos.

Action n°15 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Action n°16 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°17 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°18 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°19 :

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Action n°20 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Les associations contribuent à animer la politique cyclable d'une ville, il est donc important de les soutenir.

Action n°21 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Création d'un atelier d'auto-réparation, organisation de bourses aux vélos.

Promouvoir une culture vélo**Action n°22 :**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Aménager la ville de sorte qu'un enfant de 10 ans puisse circuler à vélo en autonomie.

Action n°23 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°25 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°26 :

Créer une "journée sans voiture". Cette journée aurait lieu tous les mois.

Action n°27 :

Créer une "fête du vélo".

Action n°28 :

Accroître le soutien à la convergence vélo organisée par MDB.

Action n°29 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°30 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.